Hon. Mr. Morris could not allow the question to rest as it had been put. The Bill was introduced on the responsibility of the Ministry. After they had taken pains to obtain the information from all parties, they had seen Drs. Schultz and Lynch, and he himself had a preparatory meeting with them, as had Sir George-É. Cartier. All the object of the Government was to draw up such a Bill as would add the vast Territory to the Dominion.

Mr. Mackenzie asked were those gentlemen consulted as to boundaries, as he understood Scott, Ritchot and Judge Black had been?

Hon. Sir George-É. Cartier said Scott and Ritchot came with an extraordinary proposal to get the whole Territory, and it was the plan of the Government itself to restrict the boundaries, as by the Bill it being doubtful if the Portage la Prairie people were willing to come in, and on the suggestion of Drs. Schultz and Lynch they had been included.

Mr. Bowell asked on whose suggestion they were first excluded.

Hon. Sir George-É. Cartier—It arose from the wish of the Portage people, and represented by them at the Convention.

Mr. Bowell—Then because they refused to be under the dictation of Riel, they were turned out? Then the delegates were not received, and the rebel delegates consulted? It was strange that the question was asked of the loyal delegates what line would include the Portage people, and that the Bill then brought in showed exactly such a boundary as would exclude them.

Hon. Sir George-É. Cartier was prepared to adopt the amendment restricting the quieting of titles to those granted up to the 8th March, 1869. They knew the Hudson's Bay Company had granted no titles subsequent, but to make it explicit and beyond doubt, they would put in the date. He hoped they would allow the Government to take this stage now. It was perfectly understood the gentlemen opposite did not approve the principle of the Bill.

Clauses one to fourteen passed.

After this clause it was proposed to add one to make the majority of the Legislative Assembly necessary to constitute a meeting. The other clauses, with some verbal and unimportant amendments, were passed, and the

L'honorable M. Morris ne peut permettre à la question telle qu'elle a été posée d'en rester là. Le projet de loi a été présenté sous la responsabilité du Ministère. Après s'être donné beaucoup de mal pour obtenir les renseignements de tous les partis, ils ont rencontré Dr Schultz et Dr Lynch; lui-même avait eu une entrevue préliminaire avec eux, tout comme sir George-É. Cartier. L'objectif du Gouvernement était de rédiger un projet de loi qui unirait le vaste territoire de la Puissance.

M. Mackenzie demande si ces messieurs ont été consultés au sujet des frontières car il savait pertinemment que MM. Scott, Ritchot et le juge Black l'avaient été.

L'honorable sir George-É. Cartier dit que MM. Scott et Ritchot ont fait une proposition extraordinaire pour obtenir tout le territoire et c'était le projet du Gouvernement lui-même de limiter les frontières, car selon le projet de loi li était douteux que les gens de Portage la Prairie veuillent bien s'y joindre; suite à la recommandation du Dr Schultz et du Dr Lynch, ils avaient été inclus.

M. Bowell veut savoir qui, en premier lieu, a proposé de les exclure.

L'honorable sir George-É. Cartier—C'était la volonté de la population de Portage, volonté qui a été exprimée par leur représentant à l'Assemblée.

M. Bowell—Alors, c'est parce qu'ils ont refusé de prendre des ordres de Riel qu'ils ont été rejetés? Donc, les délégués n'ont pas été reçus et les délégués des insurgés ont été consultés. Il est singulier qu'on ait demandé aux délégués loyaux quelle serait la frontière qui inclurait la population de Portage, et que le projet de loi, qui a été présenté, mentionne exactement une frontière qui les exclut.

L'honorable sir George-É. Cartier est prêt à adopter l'amendement qui restreint la confirmation des titres à ceux qui ont été octroyés avant le 8 mars 1869. Il est connu que la Compagnie de la baie d'Hudson n'a pas octroyé de titres après cette date mais, pour que tout soit explicite et irréfutable, il est préférable que la date soit indiquée. Il espère qu'on permettra au Gouvernement de prendre cette mesure maintenant. Il est parfaitement clair que les députés de l'Opposition n'approuvent pas le principe du projet de loi.

Les articles 1 à 14 sont adoptés.

Après cet article, on propose d'en ajouter un autre exigeant la présence de la majorité des députés pour que soit constituée l'Assemblée législative. Les autres articles, avec quelques amendements verbaux et secondaires sont